## HONORAIRES DE LOCATION

ETAT DES LIEUX : 3 € / m2 à la charge du bailleur et du locataire VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER et REDACTION DU BAIL : 8 € / m2 à la charge du bailleur et du locataire INVENTAIRE BAIL MEUBLE : 250 € à la charge du bailleur uniquement.

BAUX COMMERCIAUX – PROFESSIONNELS : 10 % du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.

## HONORAIRES DE TRANSACTION

De 40 001 € à 100 000 € : 8 % De 100 001 € à 200 000 € : 7 % De 200 001€ à 500 000 € : 6%

A Partir de 500 001 € : 5 %

Les honoraires sont à la charge ACQUEREUR sauf stipulations contraires prèvues au mandat. Une majoration de 0,5% sera effectuée sur les biens soumis au regime de la copropriété. Un forfait de 800 é TTC sera facture à 1° acquereur pour un bien se situant à plus de 10 kms d'Angers. Le montant des honoraires TTC perçus par l'agence est applique sur le prix de venite.

VENTE GARAGE: 5 000 €
VENTE TERRAIN: 10 %
ESTIMATION: 100 €

Les estimations sont OFFFRTFS dans le cas d'un mandat de vente confié à l'agence

Agence « TERRE & PATRIMOINE » IMMOBILIER - 14, rue Toussaint - 49 100 Angers. Tel 02 53 57 32 92

SARL au capital de 10 000 €. RCS Maine et Loire 529 169 849

Carte professionnelle nº 49012018000032967 déliviée par la CCI de Maine et Loire